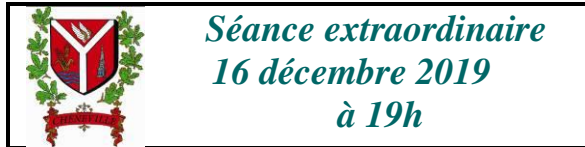


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 16 décembre 2019, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Maxime Proulx Cadieux

La directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du budget 2020
4. Adoption du règlement numéro 2019-096 décrétant une taxe spéciale pour les frais d'acquisition de la montée Deschatelets
5. Autorisation de transferts budgétaires
6. Dépôt de la liste des salaires 2020, échelle salariale et liste de classification des emplois
7. Révocation du permis d'alcool pour le Centre St-Félix pour 2020
8. Parole au public
9. Levée de la séance

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 2 personnes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-12-326

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉPÔT DU BUDGET

2019-12-327

Dépôt du budget 2020

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux revenus pour l'année 2020 s'établissent comme suit :

Taxes foncières / Compensation	1 403 724 \$
Paiement tenant lieu de taxes	16 435 \$
Autres revenus de source locale	115 451 \$
Transferts	411 821 \$

Pour un TOTAL DES REVENUS **1 947 432 \$**

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux dépenses pour l'année 2020 s'établissent comme suit :

Administration générale	414 174 \$
Sécurité publique	135 312 \$
Transport routier	419 426 \$
Hygiène du milieu	252 564 \$
Santé et bien-être	3 755 \$
Aménagement et urbanisme	106 529 \$
Loisirs et culture	243 976 \$
Frais de financement	34 046 \$
Autres activités financières	337 650 \$

Pour un TOTAL DES DÉPENSES 1 947 432 \$

ATTENDU QUE le tarif de base pour l'eau potable est de 190 \$ pour un logement et de 250 \$ pour un commerce;

ATTENDU QUE le tarif de base pour la cueillette des ordures et du recyclage est de 165 \$ pour un logement et de 315 \$ pour un commerce;

ATTENDU QU' un coût de 35 \$ par logement ou local sera chargé pour la taxe parcs et terrain;

ATTENDU QU' un coût de 28 \$ par matricule sera chargé pour assurer la continuité d'un Écocentre en collaboration avec la municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil adopte les prévisions budgétaires ci-dessus énumérées avec quelques modifications;

QUE,

Le taux de la taxe imposée pour l'année 2020 est de 1.2259 dollars par 100\$ d'évaluation réparti ainsi :

Taxes foncières	1.0796 \$
Taxes foncières Sûreté du Québec	0.0796 \$
Taxes foncières service de la dette	0.0000 \$
Quote-part MRC de Papineau	0.0585 \$
Taxes foncières bibliothèque	0.0082 \$

Pour un TOTAL 1.2259 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-096 DÉCRÉTANT
UNE TAXE SPÉCIALE POUR LES FRAIS D'ACQUISITION DE
LA MONTÉE DESCHATELETS**

2019-12-328

Adoption du règlement numéro 2019-096 décrétant une taxe spéciale pour les frais d'acquisition de la montée Deschatelets

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition de la montée Deschatelets;

ATTENDU QU' une entente pour cette acquisition a été signée avec les propriétaires des lots concernés;

ATTENDU QUE l'entente stipule que les frais d'arpenteur et de notaire sont aux frais des propriétaires, mais seront payés par la municipalité et ensuite chargés par taxe spéciale de secteur sur une période de 5 ans;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 octobre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2019-096 :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Une taxe spéciale au tarif de 384.39 \$ par propriétaire est par le présent règlement imposée et sera prélevée sur tous les comptes de taxes des propriétaires qui ont participé à la municipalisation de la montée Deschatelets, soit les matricules 1987-57-9426, 1987-26-7498 et 1986-48-6403. Cette taxe servira à assumer les coûts reliés à l'acquisition de l'assiette du chemin.

ARTICLE 3

Cette taxe est imposée en vertu de l'*Entente pour cession du chemin connu comme étant la montée Deschatelets*, laquelle est applicable selon les articles 244.1 et 244.2 (2) de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Gilles Tremblay, maire

Krystelle Dagenais, directrice générale
par intérim

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Calendrier

Avis de motion : 7 octobre 2019

par la résolution : 2019-10-239

5- AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

2019-12-329

Autorisation de transferts budgétaires

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire quelques transferts de budget aux fins de présentation financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la secrétaire-trésorière adjointe, madame Suzanne Prévost à effectuer les transferts budgétaires nécessaires aux fins de fiscalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- DÉPÔT DE LA LISTE DES SALAIRES 2020, ÉCHELLE SALARIALE ET LISTE DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS

2020-12-330

Dépôt de la liste des salaires 2020, échelle salariale et liste de classification des emplois

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais a déposé la liste des salaires 2020, l'échelle salariale et la liste de classification des emplois, établies selon le budget adopté le 16 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte ces listes déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- RÉVOCATION DU PERMIS D'ALCOOL POUR LE CENTRE ST-FÉLIX POUR 2020

2020-12-331

Révocation du permis d'alcool pour le Centre St-Félix pour 2020

ATTENDU QUE le bar du Centre St-Félix-de-Valois n'est utilisé que rarement et que les coûts d'exploitation qui s'y rattachent sont élevés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande la révocation du permis d'alcool du Centre St-Félix-de-Valois auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande le remboursement des frais payés pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- PAROLE AU PUBLIC

9- LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-12-332

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h08.

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale par
intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.